

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance du 13 juin 2017

Présents : Alain ROUQUET, Gilbert PEYRE, Magali FRECHENGUES, Florence FOURRIER, Gaston HUBIERE, Thierry CADENAT, Patricia ASSEMAT, Jérôme COURTESSOLE, Valérie CAMERIN.

Absents : Suzanne PALOMAR, Josiane MAILHOL, Henri PEJOUAN, Stéphanie PIERRE, Jérôme PUJOL, Laurent VERGER.

1) Charte d'engagement bien du Canal du Midi : le conseil municipal approuve la charte d'engagement, paysagère, urbanistique et architecturale du Canal du Midi ayant pour objet la préservation et la mise en valeur du Bien UNESCO « Canal du Midi ».

2) Fauchage et débroussaillage 2017-2019 - Convention avec la CCPLM : le conseil municipal approuve la convention pour la campagne de fauchage et de débroussaillage établie entre la Commune de Villepinte et la Communauté de Communes Piège-Lauragais-Malepère pour la période du 1^{er} mai 2017 au 31 décembre 2019.

3) Club house et vestiaires du stade municipal - Mise à disposition : le conseil municipal approuve la mise à disposition du club house et des vestiaires à l'Association sportive villepintoise (ASV) et autorise le Maire à signer ladite convention de mise à disposition et toutes autres pièces s'y référant, précisant le caractère indispensable de se réserver le droit d'utiliser les biens à d'autres usages et à titre exceptionnel.

4) Étude patrimoine – Immeuble place Carnot : le conseil municipal approuve le projet de convention de cofinancement avec l'Établissement Public Foncier Languedoc-Roussillon ayant pour objet une étude architecturale visant à mettre en évidence les enjeux patrimoniaux de la bâtisse sise « place Carnot » et de définir le montage opérationnel et financier pertinent en fonction des possibilités de démolition-reconstruction et/ou de réhabilitation dudit bien.

5) Contrat d'accompagnement pour l'emploi (CAE) : le conseil municipal décide la création d'un poste en Contrat unique d'insertion (CUI-CAE) d'une durée de 20 h/semaine, rémunéré au SMIC sur un poste d'agent technique polyvalent et autorise par conséquent le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que les contrats de recrutement des agents en CUI-CAE.

6) Legs de terrains à la Commune : le conseil municipal décide de ne pas accepter le legs présenté par Mme Micheline LANNES pour deux parcelles de terrain à usage agricole et demande au Maire d'adresser à Mme Micheline LANNES un courrier lui précisant les remerciements du Conseil Municipal pour cette proposition qui ne peut être acceptée ainsi que le nom des fermiers exploitant lesdites parcelles.

7) Projet de restructuration de la cantine scolaire : Monsieur le Maire explique que la cantine scolaire enregistre un effectif de fréquentation important et en constante hausse et propose que soit organisée une réunion avec les services de l'État afin d'en étudier la restructuration ; le conseil municipal décide de lancer l'étude du projet de restructuration de la cantine scolaire et autorise le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables dans le cadre de cette étude.

8) Groupe scolaire maternelle : approbation de l'avant-projet sommaire et demandes de subvention (DETR – Région – Département – FSIL) : le conseil municipal approuve l'avant-projet sommaire présenté par le cabinet ARCHEA ARCHITECTES de Toulouse ; autorise le Maire à demander les subventions les plus élevées possibles auprès de l'État (DETR, FSIL), de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de l'Aude et à signer toutes les pièces administratives, comptable et marchés à intervenir dans le cadre de cette opération.

9) Frais de fonctionnement de la psychologue scolaire - Convention de partenariat avec la Commune de Bram : le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la Commune de Bram en participation au financement des frais de fonctionnement de ladite structure et ce pour un montant de 179 € pour l'année scolaire 2016-17.

12) Questions diverses :

* **Stade municipal** : des barrières avec cadenas vont être installées (travaux en régie) afin de sécuriser les lieux.

* **Espace propreté** : malgré plusieurs campagnes de communication et de sensibilisation, les élus ne peuvent que constater le dépôt illégal et récurrent d'immondices à l'espace propreté : aussi l'installation d'une caméra s'avère l'ultime solution pour lutter contre l'incivilité des gens. Adopté par 8 voix pour, 1 voix contre (Patricia ASSEMAT, qui émet une opposition formelle sur le principe et met en doute l'efficacité de ce dispositif.

* **Fond Unique Logement (FUL)** : le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la sollicitation du Conseil Départemental concernant la participation financière de la commune au financement du FUL.

* **Jardins familiaux** : Le projet de jardins familiaux est relancé ; un bulletin à remplir a été distribué dans chaque foyer, à retourner en mairie par ceux qui sont intéressés par ce projet. Une réunion sera programmée ultérieurement avec l'ensemble des personnes ayant répondu favorablement, pour la constitution d'une association, en charge de l'organisation et de la gestion.

* **Opération « Cœur de village »** : le conseil municipal se réunira le 20 juin 2017 sur le schéma directeur « Cœur de village » en cours d'élaboration, avant de rencontrer le bureau d'études le vendredi 7 juillet 2017.

* **Commission « Finances »** : une réunion de la commission est prévue le 05 juillet 2017, avec pour objet l'analyse financière des comptes de la commune.

* **Fiscalité locale** : le bureau d'études Écofinances a présenté son rapport sur la revalorisation des bases fiscales du Foncier Bâti (TFB) et de la taxe d'habitation (TH) ; 112 logements sont classés dans une catégorie qui ne semble plus conforme à la réalité des normes de confort actuelles. Un courrier a été adressé au service des impôts de Carcassonne pour que ces 112 logements fassent l'objet d'une vérification et d'un reclassement éventuel ; il est à noter que le classement, dont la dernière mise à jour date des 1970, soit dû à la méconnaissance par les administrés des procédures administratives en matière d'impôts directs, notamment de déclaration de changements de destination ou d'aménagements et d'améliorations des locaux.

* **Compétence eau et assainissement** : une réunion est prévue vendredi 30 juin 2017 dans le cadre du transfert de la compétence Eau et assainissement à la Communauté de Communes Piège-Lauragais-Malepère ; le bureau d'études COGITE présentera lors de cette troisième et dernière réunion du comité de pilotage le scénario retenu et les modalités de prise de compétence.